

N° 2023.18

Objet : Mise à jour des conditions et du montant de l'attribution de l'allocation chauffage.

Date de Convocation Le vingt décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
Le 12 décembre 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Eliane FAVRON, M. Gilles BACHELET, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Jacqueline DUPRAT, M. Philippe BEAUVAIS, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Bénédicte BEYENS.
En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 00
Absents excusés : M. Laurent RICHARD, Mme Martine DELIGEON, Mme Françoise MORISSE, Mme Katia CHAUVET
Votants : 11
Secrétaire de séance : Bénédicte BEYENS

Madame la Vice-Présidente, Guylène BIGOT, rappelle que le CCAS de Monts a mis en place, en 1984, une allocation chauffage pour venir en aide aux personnes âgées percevant l'allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Depuis, 1999, cette allocation a été étendue aux bénéficiaires du RSA.

Le montant est revu chaque année, toutefois au vu du contexte budgétaire très compliqué, il est proposé de le diminuer et de fixer l'attribution à 200€ pour l'année 2023.

2020 : 265 euros et 5 demandes

2021 : 270 euros et 7 demandes

2022 : 275 euros et 5 demandes

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **De fixer** l'attribution de l'allocation chauffage à 200€ pour l'année 2023.
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

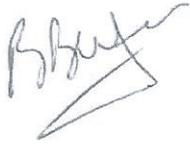
Publié le 21/12/2023

ID : 037-263701633-20231220-202318-DE

S'LO

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Bénédicte BEYENS



La Vice-Présidente,
Guylène BIGOT

